



## Affectation résultat cumulé section de Fonctionnement à fin 2018

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice font ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de **175.480,43 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme de la façon suivante :

\* Inscription de 96.898 € au compte 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés", somme inscrite en investissement pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

\* le solde de 78.582,43 € est inscrit en fonctionnement recettes, à la ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

## Budget Primitif 2019

Le Conseil approuve et vote le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

### Section de Fonctionnement

Dépenses		563.070 €
Recettes	484.488 €	
Excédent 2018 reporté	78.582 € soit un total de	563.070 €

### Section d'Investissement

Dépenses nouvelles	185.421 €	
Restes à réaliser dépenses	163.149 € soit un total de	348.570 €
Recettes nouvelles	104.228 €	
Restes à réaliser recettes	38.000 €	
Excédent capitalisé	96.898 €	
Excédent 2018 reporté	109.444 € soit un total de	348.570 €

## Elagage

Monsieur Cyrille Fougerard a déclaré qu'étant personnellement intéressé par la délibération inscrite à l'ordre du jour il n'y prend pas part il quitte la salle des séances.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que des devis ont été demandés pour l'élagage de 12 platanes au caveau - d'un tilleul et d'un marronnier à la salle polyvalente - de 10 tilleuls sur le terrain de boules - de deux bouleaux et l'abattage façonnage d'un chêne.

Le Conseil Municipal approuve les divers travaux d'élagage à réaliser et les devis de l'entreprise FOUGERARD Cyril de Saint-Vincent-de-Reins pour un montant de 2.961 Euros HT soit 3.553,20 Euros TTC.

## Désherbage

Devis de JPL Lachal désherbage de Valsonne accepté pour prestation en 4 demi-journée : 1.016 € HT soit 1.219,20 € TTC ; désherbage par eau pulvérisée à 120 degrés.

## Boucherie Laboratoire - remplacement chauffe-eau

Devis des Ets Lépine de Cours accepté pour le remplacement chauffe-eau électrique : 780,98 € HT soit 937,18 € TTC.

## Bornage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les bornes qui délimitaient le terrain de la Commune avec celui de Monsieur Ducros Dominique n'existent plus sur le terrain.

Pour éviter tous conflits entre voisins, notamment en cas d'empiètement sur le terrain de la commune, il rappelle qu'il est important de fixer les limites de propriété de façon précise avec l'aide d'un Géomètre-Expert

Le Conseil Municipal approuve le devis du Cabinet DESMURES de SAINT-NIZIER-D'AZERGUES, pour un montant de 1.021,00 € HT soit 1.225,20 € TTC.

## Vote des subventions annuelles

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir pris connaissance des différentes demandes de subvention.

Le Conseil Municipal,

- vote les subventions suivantes pour un montant de **50.000 Euros** :

• Centre Social AMPLEPUIS	1.250
• Lycée Agricole NANDAX	90
• MFR LAMURE SUR AZERGUES	90
• Comité mémorial de Thel	65
• Intergônes Cublize	14.273
• MFR SAINT GERMAIN LESPINASSE	270
• Passerelle AMPLEPUIS	239
• SISAD AMPLEPUIS	975
• Chambre des Métiers de LYON	180
• Association Roannaise Apprentissage MABLY	180
• Divers	1.488

Associations et sociétés de la Commune :

• Comité des Fêtes	1.000
• Judo Club	500
• O. G. E. C. Forfait communal contrat association	25.000
• A. P. E. L.	3.500
• C.A.T.M.	100
• Boules des Filatures	200
• Gym	200
• Pêche	200
• UNRPA	200

**Accueil de loisirs** : on retouche de la CAF via la mairie de Cublize environ 46 % de la subvention que l'on verse à intergônes ainsi que sur les frais d'entretien de la salle polyvalente que nous réglons directement sur le budget de la commune.

## Vote des taux des taxes locales

Suite à la proposition des services fiscaux, le Conseil vote les taux des trois taxes directes locales pour 2019 :

Taxe habitation	Base :	600.000	Taux :	6.34	= 38.040 €
Taxe foncier bâti	Base :	791.000	Taux :	13.29	= 105.124 €
Taxe foncier non bâti	Base :	34.400	Taux :	32.72	= 11.256 €
Soit un montant total d'impôts mis en recouvrement :					<b>154.420 €</b>

La Commune intervient uniquement sur les taux, les bases sont données par les services fiscaux.

## INVESTISSEMENT : DEPENSES

### Restes à réaliser :

2113-272	Aménagement terrain : espace de glisse	1.644 €
2113-276	Barrière parking Filatures	269 €
21318-263	Accessibilité Bâtiment APC	832 €
21318-264	Bâtiments communaux : Portail église	3.000 €
2132-264	Bâtiments communaux : Toit maison place église	13.870 €
2151-275	Voirie Travaux Centre Bourg	123.690 €
21578-268	Signalisation - dénomination des rues	7.534 €
21578-270	Matériel voirie - balayeuse	8.700 €
2313-264	Bâtiments communaux toitures suite grêle	3.610 €
	Soit un total de	<b>163.149 €</b>

### Nouveaux programmes

Il est noté

- Amortissement subvention PLU	466 €
- Remboursement du capital des emprunts en cours	58.625 €
- Dépôt communal	26.000 €
- Boucherie - 2 <sup>ème</sup> étage	20.000 €
- Voirie travaux Centre Bourg	71.830 €
- Acquisition matériel : souffleur thermique - marteau burineur	1.500 €
- Acquisition matériel : défibrillateurs	7.000 €
Soit un total de	<b>185.421 €</b>

### Dépôt communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux à réaliser pour la réhabilitation du dépôt communal : Travaux de façade et remplacement des portails.

Plusieurs entreprises ont été consultées. Il soumet à l'approbation de l'assemblée les devis estimatifs concernant les travaux à réaliser à savoir :

Réhabilitation de la façade,  
Travaux d'éclairage,  
Fourniture et pose de portails.

Le Conseil Municipal,

- Approuve les travaux de réhabilitation du dépôt communal ;

- Approuve les devis des entreprises :

\* BATIMONTAGE de Saint Maurice les Châteauneuf pour un montant de 11.377,00 Euros HT soit 13.652,40 Euros TTC - Travaux de parement ;

\* HUGUES Hervé de THEL (Cours) pour un montant de 584,00 Euros HT soit 700,80 Euros TTC - Travaux d'électricité : éclairage ;

\* PLANTIER de Amplepuis pour un montant de 8.644,18 Euros HT soit 10.373,02 Euros TTC - Travaux de fourniture et pose de portails ;

Soit un montant total de travaux de 20.605,18 Euros HT soit 24.726,22 Euros TTC.

## Voirie travaux Centre Bourg

Un marché public est en cours  
Marché en ligne sur le site AGYSOFT  
Dépôt uniquement sous forme dématérialisée pas de transmission papier.

## Acquisition matériels

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'acheter un marteau burineur et un souffleur aspirateur.

Il fait part au Conseil des différents devis reçus.

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'acquisition d'un marteau burineur et d'un souffleur aspirateur.

- Approuve les devis des entreprises :

\* Ollier Bois d'Amplepuis pour un montant de 434,97 € HT soit 521,96 € TTC,

\* Lacombe motoculture d'Amplepuis pour un montant de 341,67 € HT soit 410,00 € TTC.

## Défibrillateurs

Décret du 19 décembre 2018

Sont soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe les ERP qui relèvent des catégories 1 à 4 et parmi ceux relevant de la catégorie 5 : les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives.

Pour notre commune l'église et l'ensemble polyvalent sont en catégorie 3 ; les autres bâtiments publics en catégorie 5.

Soit pour notre commune un défibrillateur pour : Eglise - Salle Polyvalente - Salle des Filatures et voire le Caveau.

Il est précisé que lorsque plusieurs établissements recevant du public sont situés soit sur un même site géographique soit sont placés sous une direction commune le défibrillateur automatisé externe peut être mis en commun.

Installation au plus tard :

Pour les ERP de catégories 1 à 3 : le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour les ERP de catégorie 5 : le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Des devis sont demandés.

## Bâtiment Communal : Toiture maison place église

Le devis a été approuvé par délibération du 7 septembre 2018 ; travaux non réalisés à ce jour.  
Devis de l'entreprise Champalle d'un montant de 12.370,83 € HT soit 13.607,91 € TTC.

## Portes église

Devis approuvés par délibération du 7 septembre 2018 - travaux non réalisés à ce jour  
Magnin de Thizy pour un montant de 312,58 € HT soit 375,10 € TTC  
Ovise de Thizy pour un montant de 1.372,56 € HT soit 1.647,07 € TTC

## Aménagement terrain : espace de glisse

Finir la plateforme autour du city stade.

### INVESTISSEMENT : RECETTES

#### Restes à réaliser :

- 13251 Subvention COR pour PLU	3.000 €
- 1323-275 Subvention du Département pour voirie	35.000 €
Soit un total de	38.000 €

#### Recettes nouvelles :

- Récupération TVA sur dépenses de 2018	28.070 €
- Taxe d'aménagement	2.177 €
- Subvention du Département pour travaux voirie centre bourg	7.000 €
- Emprunt pour travaux voirie	60.000 €
- Amortissement dépenses PLU	6.981 €
Soit des recettes nouvelles pour 2018 de	104.228 €

### Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Récupération de la TVA sur les dépenses faites en 2018.  
Le montant de la TVA à récupérer est de 32.439 €.

Pour les dépenses d'investissement :

Montant de la TVA : 28.070 € pour une dépense de 171.120 €

Les dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : immeubles de rapport - travaux épicerie - Toiture Immeuble coiffeuse - travaux boulangerie et boucherie.

Pour certaines dépenses de fonctionnement :

Bâtiments recevant du public : Mairie - Eglise - Poste - Bibliothèque

Travaux de Voirie mais pas sur les réseaux ni le déneigement

Montant de la TVA : 4.369 € pour une dépense de 26.634 €

### Contribution de la Commune au SYDER

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la part contributive de la Commune au SYDER pour l'année 2019.

Cette contribution s'élève à la somme de **53.851,69 Euros**.

Le Conseil Municipal,

- inscrit la somme de 26.500 € au budget communal, (cette somme correspond à la dépense de réparation de l'éclairage public suite à l'orage de grêle - cette dépense a été prise en charge par notre assureur),

- approuve le recouvrement direct sur les contribuables de la somme de 27.351,69 €.

### COR - Charte de partenariat

Lors du dernier Conseil de Communauté les élus présents ont délibéré à l'unanimité en faveur de la conclusion d'une charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » (au sens de l'article 1609 nonies C du CGI) entre la COR et l'ensemble de ses communes.

Cette charte doit permettre de définir au mieux les différents niveaux d'intervention de la COR en direction des communes tout en garantissant à chaque collectivité un niveau de ressources et de dotations suffisant pour exercer pleinement ses compétences.

Considérant le travail important déjà effectué par délibérations de la COR du 26 septembre 2018, d'ajustement des Allocations de Compensations et de réajustement de la Dotation de Solidarité Communautaire, qui vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre ses communes membres, et le principe qui vient d'être acté d'un reversement partiel à la COR de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur ses zones d'activités.

Considérant la nécessité de faire évoluer les liens financiers et des relations de solidarité entre la COR et ses communes membres par la conclusion d'une charte qui inclura la signature de contrats de développement avec les communes sur la base des opérations identifiées lors des rencontres effectuées par le Président de la COR avec l'ensemble des Maires, lors du dernier trimestre de l'année 2018.

Par cette charte la COR réaffirme sa volonté :

- De réaliser autant que possible, en accord avec les Maires, des investissements directs sur le territoire des communes, dans les domaines qui relèvent de sa compétence ou de l'intérêt communautaire,
- De son engagement d'apporter par l'intermédiaire d'un fonds de concours un soutien financier permettant d'aider chaque commune pour la réalisation d'un investissement de son choix avant la fin du mandat.

Le Conseil Municipal décide :

1 - D'APPROUVER le contenu de la charte valant pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes membres.

2° - DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Prochain exercice le dimanche 19 mai à 8 heures.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles veuillez laisser vos coordonnées en mairie.

### **Orange - la fibre**

Déploiement de la Fibre - implantation d'une armoire place centrale.

### **Conteneurs ordures ménagères**

Les nouvelles poubelles arrivent au mois de juin

### **Repas des aînés**

Il est fixé au dimanche 3 novembre.